



MAIRIE DE GUITRES

8, Grand'Rue
33230 Guîtres
Téléphone : 05.57.69.10.34
Télécopie : 05.57.56.19.40

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Sont excusés Mme Ballion Teurlay, Mme Favreau et Mme Motut

Il désigne Mme Aurélie Dexet comme secrétaire de séance

Communications du maire

- M. le Maire annonce la démission de M. Jean-Jacques SZKOLNIK de sa fonction d'adjoint au Maire. Il demeure conseiller municipal représentant la liste « Pour Guîtres ! Source d'Avenir ». Dès que la démission aura été acceptée par Mme la Préfète, un nouvel adjoint sera élu par le conseil municipal
- M. le Maire indique que dans le contentieux opposant la SARL Pharmacie Giolito, la SCI La Vidure représentée par Mme Rossignol et la Maire, le tribunal administratif a rendu un jugement condamnant la Mairie à annuler la délibération de vente d'un terrain, votée en juin 2018 pour vice de forme. Le Maire dit qu'il attend les préconisations de son avocat mais qu'il n'a pas l'intention de faire appel n'étant pas en place lors de cette délibération. Il annonce également qu'il a proposé aux deux parties en présence une médiation afin de sortir de ce dossier procédurier sans fin. Il propose que l'avocat de la mairie puisse organiser cette médiation avec les conseils des deux parties.
- M. Le Maire annonce la sortie fin juillet du nouveau journal municipal qui se nommera « De bonnes sources ».
- M. Le Maire indique qu'il a rédigé plusieurs courriers à l'adresse de M. Le Sous-Préfet, de MM. Les présidents du conseil départemental et de La Cali, de Mme la présidente de l'Etablissement Public Foncier afin de les sensibiliser au projet urbain que veut lancer la municipalité sur le centre-bourg de Guîtres.
- Il a également écrit à la personne occupant le local d'urgence situé au Port afin de lui indiquer que ce local ne pouvait en aucun cas être un logement.
- Monsieur le Maire indique que par prudence, il a été décidé de ne pas tirer le feu d'artifice du 15 août. La Municipalité organisera toutefois ce jour-là un marché gourmand qui respectera plus facilement les mesures sanitaires.
- Le conseil municipal du budget se déroulera le 20 juillet à 19h à la mairie de Guîtres.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h15 et fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020

Délibération 24072020, portant sur l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Sont élus :

Titulaires :

- M. Hervé Alloy
- Mme Ballion Teurlay
- M. Jean-Philippe Duban
- Mme Marianne Lavallée
- M. Philippe Berteau

Suppléants :

- Mme Sylvie Lagarde
- M. Patrick Angulo
- Mme Soraya Marchioro Carles

Délibération 25062020, portant sur la désignation des commissaires pour la commission municipale des impôts directs

Le conseil municipal désigne une liste de 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes parmi lesquels seront choisis par M. Le trésorier les commissaires devant siéger au sein de la commission des impôts directs.

Titulaires :

- M. Patrick Angulo
- M. Vincent Joly
- Mme Renée Garnier
- M. Philippe Berteau
- Mme Sylvie Lagarde
- M. Didier Lalande
- M. Guy Ceccaldi
- M. Jean-Philippe Duban
- M. Joël Verdon
- Mme Soraya Marchioro-Carles
- M. Marc Armenio
- Mme Catherine Motut

Suppléants

- M. Gérard Haro
- Mme Emilie Ballion Teurlay
- M. Frédéric Schincariol
- Mme Valérie Bernardaud
- M. Stéphane Michaud
- Mme Aurélie Dexet
- M. Ludovic Moulinier
- M. Julien Ansel
- Mme Sandrine Bourseaud
- M. Jean-Michel Sybiac
- Mme Gaëlle Favreau
- Mme Marianne Lavallée

Délibération 26072020 portant sur la désignation d'un commissaire titulaire et d'un suppléant pour la commission intercommunale des impôts directs

Chaque commune de La cali est appelée à désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

Titulaire : M. Patrick Angulo

Suppléant : M. Vincent Joly

Délibération 27072020 portant sur la création d'un emploi non permanent

Le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent nécessaire au renouvellement du contrat d'un employé des services techniques. Ce poste est créé au 1^{er} juillet 2020.

Délibération 28072020 portant sur la fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse privée à but commercial.

M. le Maire indique que pour son exploitation sur le site du Port, la Fourchette de Guîtres doit s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public. Afin de l'aider dans son installation et de favoriser le développement commercial de Guîtres, le conseil municipal fixe cette redevance pour 2020, à 1 euro annuel.

Sur question de Mme Ranchou, M. le Maire indique qu'à la rentrée un travail de remise à plat de toutes les redevances commerciales sera effectué (marché, foodtrucks...) afin d'assurer un régime d'égalité entre les différents commerçants.

Monsieur le Maire lève la séance à 10h15.

Fait à Guîtres le 13 juillet 2020

Le Maire
Hervé Albo



